

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 1479 – 24.08.2026

Descriptif

Objet	Projet de transformation et d'extension de l'ancienne caserne des sapeurs-pompiers en réfectoire scolaire et locaux parascolaires (phases SIA 31 à 53)	
Forme de mise en concurrence	Appel d'offres	
Type de procédure	Ouvverte	
Mandat	Groupement pluridisciplinaire : architecte (pilote), ingénieur civil et ingénieurs spécialisés en installations techniques du bâtiment CVSE, physicien en bâtiment, spécialiste en concept énergétique, spécialiste en protection incendie	
Honoraires	Le montant total de travaux déterminant les honoraires de CHF 4'775'000.- HT (CFC 1, 2 et 4, hors honoraires et taxes, avec degré de précision de +/- 20%)	
N° de publication sur simap.ch	42753-01	
Date de publication sur simap.ch	24.08.2026	
Délai de remise de l'offre	05.10.2026 11:00	
Adjudicateur	Commune de Chêne-Bougeries, Route de Chêne 136, Case postale 160, 1224 Chêne-Bougeries	
Organisateur	Vallat Partenaires SA, M. Patrick Vallat, Vers Saint-Jean 21, 1637 Val-de-Charney	
Communauté de soumissionnaires	Autorisée (l'association de bureaux pour la même compétence n'est pas admise)	
Sous-traitance	Autorisée (uniquement pour les compétences de spécialiste en concept énergétique, de spécialiste en physique du bâtiment et de spécialiste en protection incendie)	
Critères d'adjudication	Personnes-clés	25 %
	Montant des honoraires	25 %
	Organisation du candidat	20 %
	Références des bureaux	20 %
	Temps consacré pour l'exécution du marché	10 %
Notation du prix	Méthode T2	
Notation du temps	Méthode T4	
Comité d'évaluation	M. William Locher, conseiller administratif	
	M. Nikola Blagojevic, secrétaire général	
	M. Alexandre Fouchault, responsable du service de la petite enfance	
	M. Patrick Vallat, architecte et économiste, expert marchés publics, Vallat Partenaires SA	
	Suppléants :	
	M. Sébastien Casoni, responsable du service du territoire	
	M. Martin Fragnière, secrétaire général adjoint	

Commentaires techniques

Remarques sur l'appel d'offres

La somme des pondérations des critères du montant des honoraires (25 %) et du temps consacré (10 %) est de 35 %, ce qui s'écarte des recommandations de la CCAO qui préconisent un maximum de 30 %.

Le prix est noté selon la méthode T2 ce qui s'écarte des recommandations cantonales de la CCMP préconisant la méthode linéaire Tmoyenne.

Le comité d'évaluation ne compte pas de membre indépendant du maître d'ouvrage, ce qui s'écarte des recommandations de la CCAO.

Contacté à ce sujet, l'organisateur a indiqué à la CCAO que ces différents points avaient été examinés avec le maître d'ouvrage, lequel a confirmé assumer pleinement les choix retenus.

Avis de la CCAO



Distribution

Aux membres des associations membres de la FAI

A l'adjudicateur

A l'organisateur